

SEPC 1975

21

claude faugeron

les femmes, les infractions,
la justice pénale
une analyse d'attitudes



politique
criminelle

POLITIQUE CRIMINELLE

(Notes d'études)

1. - ROBERT (Ph.), Vagabondage et mendicité, schéma de base, Paris, S.E.P.C., ronéo, épuisé.
2. - ROBERT (Ph.), & SAUDINOS (D.), La médecine légale en France, Paris, S.E.P.C., Paris, 1968, ronéo.
3. - ROBERT (Ph.), La réforme de la justice criminelle, Paris, S.E.P.C., 1969.
4. - ROBERT (Ph.), L'emprisonnement dans le système français de justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
5. - ROBERT (Ph.), Recherche criminologique et réforme du code pénal, Note n° 1, Paris, S.E.P.C., 1972 ronéo.
6. - ROBERT (Ph.) & GABET-SABATIER (C.), Le statut des jeunes adultes délinquants, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
7. - ROBERT (Ph.), & FAUGERON (C.), KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision /pré-recherche exploratoire/, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
8. - ROBERT (Ph.), L'avenir du milieu ouvert, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
9. - FAUGERON (C.), Recherche criminologique et casier judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
10. - LASCOUMES (P.), Langage et justice, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
11. - FAUGERON (C.), Note sur la diversification des sentences, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
12. - ROBERT (Ph.), Note de politique criminelle, Paris, S.E.P.C., 1973, dact.
13. - LAMBERT (Th.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.), ROBERT (Ph.), La justice pénale et sa "clientèle", quelques données statistiques succinctes, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
14. - ROBERT (Ph.), LASCOUMES (P.), La crise de la justice pénale et sa réforme, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
15. - AUBUSSON De CAVARLAY (B.), La prévision de l'évolution des condamnations à partir des différences géographiques, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

./....

16. - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
17. - GODEFROY (Th.), Alcoolisme et coût du crime, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
18. - WEINBERGER (J.C.), La perception de la gravité relative des infractions dans la population française, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
19. - FAUGERON (C.), L'image de la justice pénale dans la société, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
20. - ROBERT (Ph.) et MOREAU (G.), La presse française et la justice pénale Paris, 1975, ronéo.
21. - FAUGERON (C.), Les femmes, les infractions, la justice pénale : une analyse d'attitudes, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
22. - LASCOUMES (P.) et MOREAU (G.), L'image de la justice pénale dans la Presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
23. - GODEFROY (Th.), Une analyse programmatique du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
24. - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.), Condamnations, âges et catégories socio-professionnelles analyse et prévision, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.

Ce cahier constitue le résumé d'une recherche réalisée au SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, l'une des unités de recherche dépendant du Ministère de la Justice (Direction des Affaires Criminelles).

Il a été rédigé spécialement à l'intention des praticiens, comme les textes de cette collection intitulée "politique criminelle".

La diffusion des résultats de recherche auprès des utilisateurs constitue un problème difficile à résoudre. Cette difficulté n'est d'ailleurs pas propre au Ministère de la Justice. On la retrouve dans toutes les administrations et dans tous les pays comparables.

Pour y parvenir, il faut savoir combiner différentes méthodes.

Le SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES a toujours consacré une grande attention et beaucoup de temps à la solution de ce problème de diffusion des résultats de recherche et ces cahiers constituent seulement une pièce de son dispositif qui comprend notamment :

1. - une large diffusion des rapports de recherche eux-mêmes en ouvrages ronéotés comprenant tous les détails sur chacune des recherches ; une page de résumé est systématiquement introduite dans ces rapports -souvent volumineux- afin de rappeler le problème et d'exposer succinctement les principaux résultats ;
2. - la participation
 - à des sessions de formation initiale ou surtout continue à l'E.N.M., E.N.A., à l'école nationale supérieure de la santé, à l'école d'Etat d'éducateurs ...
 - à des groupes de travail du Ministère (décriminalisation-dépénalisation, vagabondage et gens du voyage, médecine légale ...)
 - à des groupes de planification (justice des mineurs, justice pénale) ou d'indicateurs sociaux
 - à des réunions au sein de la direction des Affaires Criminelles.
3. - La rédaction de notes d'étude soit à la demande sur tel ou tel point, soit sur des résultats d'enquête, soit sur les orientations de la politique criminelle, soit sur des questions statistiques, soit enfin - comme c'est le cas dans le présent cahier - comme résumé de telle ou telle recherche (la liste de ces notes figure à la page précédente).

Par l'ensemble de ce dispositif de diffusion des résultats de recherche, le S.E.P.C. espère répondre aux deux finalités principales que l'on peut assigner à la recherche du point de vue des praticiens :

- fournir des éléments de solution ou des méthodes sur tel ou tel point ;
- surtout aider à faire face au problème essentiel des administrations à l'heure actuelle : l'adaptation permanente des modes de pensée et des schémas de raisonnement face à une situation globale qui ne cesse d'évoluer avec une grande rapidité et souvent de manière imprévue (à ce titre la recherche alimente la formation permanente dont l'importance ne cesse de croître dans nos sociétés).

Toutes les observations que notre unité de recherche pourrait recevoir à la suite de la lecture du présent cahier seraient utiles à la poursuite de nos travaux (SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES, 4, rue de Mondovi - 75001 - PARIS).

Le Service d'Etudes Pénales et Criminologiques mène depuis plusieurs années des recherches sur les représentations sociales de la justice pénale en France et sur la perception de la gravité des comportements incriminés (norme pénale).

Ces études portent soit sur des petites populations contrastées soit sur des échantillons représentatifs de la population française. Le S.E.P.C. n'a pas mené d'études spécifiques sur les femmes. Toutefois, un certain nombre d'observations et de résultats s'évincent de ces recherches.

Dans cette présente note, on va analyser :

- à un niveau global, les différences entre population féminine et population masculine.
- l'intervention d'autres variables pouvant permettre d'analyser plus finement ces différences d'attitudes.

I.- Les attitudes envers la norme pénale.-

Une recherche menée par le S.E.P.C. sur la perception des comportements déviants incriminés apporte quelques informations sur les attitudes envers les normes pénales.

La recherche comporte l'application d'un questionnaire à un échantillon représentatif de 1 800 personnes. Le questionnaire comprend une liste de comportements incriminés auxquels on doit attribuer une note selon la gravité qu'on lui attribue.

Une analyse factorielle des données montre que l'ensemble des notations peut s'expliquer essentiellement par trois dimensions :

- a)- plus ou moins grande permissivité vis-à-vis des infractions aux mœurs, de l'agitation politique ou sociale, c'est-à-dire de tout ce qui semble menacer directement l'ordre social. Les femmes se distinguent ici des hommes par un plus grand attachement à l'ordre social.
- b)- plus ou moins grande tolérance vis-à-vis de la délinquance "marginale" opposée à la délinquance "intégrée". Délinquance "marginale" veut dire ici délinquance de groupes sociaux minoritaires et/ou défavorisés (drogue, mœurs, vols). Délinquance "intégrée" fait allusion aux comportements délictueux des appareils (police, administrations) et des patrons (fraude fiscale, atteinte aux libertés syndicales par exemple).

Cet axe oppose un modèle traditionnel de délinquance à un modèle novateur. Certes, l'usage de stupéfiants n'est pas un délit plus ancien ou, plus exactement, plus anciennement valorisé dans la conscience commune. Mais nous voulons dire que l'ensemble des délits stigmatisés dans le modèle traditionnel de délinquance "marginale" correspond à des mécanismes idéologiques dominants. La délinquance ici ne peut être le fait que de groupes marginaux et désignés comme tels. A la limite, il s'agit d'une délinquance dont on comprend l'étiologie à partir de modèles traditionnels : dissolution de la famille, perte des valeurs morales, état de besoin, etc....

Donner plus d'importance à la déviance "intégrée" qu'à la déviance "marginale" traduit à la fois une rupture par rapport à ces modèles et mécanismes et à la fois une conception plus politisée de l'univers social.

Ici, la population féminine a tendance à donner davantage d'importance aux modèles traditionnels qu'aux modèles novateurs.

- c)- la dernière dimension oppose les tenants de l'"être social" à ceux de l'"avoir individuel". Ou, de façon plus explicite, ceux qui considèrent que l'important est le développement et l'intégration de l'individu dans la société, indépendamment de ce qu'il possède, opposés à ceux qui privilégient la détention de biens comme signe de l'intégration sociale. Autrement dit, dans le premier cas, on se définit par ce que l'on est et, dans le deuxième cas, par ce que l'on a.

Sur cette dimension, les femmes se distinguent par la prépondérance donnée à l'"être social" contre l'"avoir individuel".

Remarquons toutefois que les différences entre les hommes et les femmes, sur ces trois axes, ne sont jamais très marquées. Il s'agit davantage d'indications de tendances que de positions très affirmées.

L'analyse des positions des variables autres que le sexe permet quelques réflexions intéressantes. Sur les deux premières dimensions (tolérance à ce qui menace l'ordre social, opposition délinquance "marginale" délinquance "intégrée"), les femmes se situent du côté de l'adhésion à l'ordre social et aux modèles traditionnels, en même temps que les personnes ayant fait peu d'études, croyantes et pratiquantes, se situant au centre ou à droite sur l'éventail des positions politiques, et appartenant à des catégories socio-professionnelles défavorisées ou en régression (commerçants, artisans). Sur le dernier axe (être social contre avoir individuel), les femmes se situent du même côté que les personnes ayant fait des études secondaires et supérieures, non croyantes et non pratiquantes, se situant politiquement à gauche, appartenant à des catégories socio-professionnelles en voie de développement, et fortement urbanisées.

Il est à noter que, sur ces trois dimensions les ouvriers se situent de façon très proches de la population féminine.

Cette analyse suggère que les deux premières dimensions, correspondent à une imprégnation idéologique qui tend à assurer la permanence d'une structure sociale. Et qui est renforcée par la crainte, pour ces catégories se sentant menacées directement, d'un changement social qui, même s'il était positif à long terme, est à court terme porteur de dangers. Ou encore, ces positions traduisent l'impossibilité de se dégager des modèles traditionnels, par ailleurs largement diffusés par les médiats. Et dans la transmission desquels les femmes, par leurs fonctions éducatives, contribuent largement.

Par contre, la troisième dimension signale une rupture. Et rupture de taille, dans la mesure où le droit français fonde le sujet de droit comme défini par ce qu'il a. D'un seul coup, les femmes se trouvent projetées du côté de ceux qui contestent l'ordre social et les modèles traditionnels de délinquance.

On peut faire plusieurs hypothèses pour interpréter cela. La première est de dire que les femmes sont culturellement déterminées à accorder plus d'importance aux valeurs personnelles qu'à la propriété. Mais cette hypothèse n'est certainement pas suffisante; il reste à savoir pourquoi leur orientation axiologique serait en cela différente de celle des hommes.

C'est pourquoi nous préférons avancer une interprétation plus complexe, qui tienne compte de la place des femmes dans la production et la structure sociale.

Cette place se résume en deux mots : exclusion et dépendance. Les arguments, d'ailleurs bien connus, sont les suivants :

- lorsque les femmes travaillent, elles ont une moindre qualification, et, à qualification égale, un moindre salaire que les hommes. Egalement, moindre participation à des groupements professionnels (syndicats) et politiques. Lorsque les femmes ne travaillent pas, leur participation à des groupements ou associations est encore plus faible.
- lorsqu'on examine la structure de la population féminine active, on constate qu'une femme sur sept est une aide-familiale (*); donc qu'elle a une activité non-salariée directement dépendante de celle du chef de ménage (patron de l'industrie ou du commerce, exploitant agricole pour la plupart de ces aides familiales).
- au niveau de l'école, la différenciation filles-garçons est déjà bien engagée : études plus courtes et moins qualifiées (1), moindre accès à l'enseignement supérieur (2), orientation des filles vers l'enseignement général plutôt que technique. Toutes choses qui viennent à renforcer ensuite la répartition inégalitaire des femmes dans le marché du travail.
- le travail des femmes au foyer, bien que tenant une place importante dans l'économie nationale, a un statut particulier. Non-rémunéré, non-producteur de plus-value, il est destiné, entre autres choses, à reproduire la force de travail de l'homme (et de celle qui l'exécute, mais de surcroît). C'est donc un travail approprié d'abord par son mari, ensuite par l'employeur de celui-ci, une double chaîne aliénative. Par ailleurs, si la femme gère souvent le budget du ménage, elle ne gère pas les biens : la voiture est au nom du mari par exemple.
- enfin, les pratiques éducatives mettent l'accent, pour les filles, sur le développement des qualités personnelles, tant au plan des qualités physiques (soin, tenue, aspect) qui lui permettront de se marier, qu'au plan des qualités morales (économie, ordre, etc...) qui lui permettront de bien tenir son ménage. Ceci au détriment de la réussite professionnelle, qui n'est pas un objectif de premier niveau. Ce n'est pas à elle de gagner l'argent du ménage.

Ce faisceau d'arguments, qui peuvent être soit déterminants, soit conséquences, ou les deux, vient à expliquer l'orientation idéologique des femmes vers l'"être" plutôt que vers l'"avoir". L'"avoir" est en fait réservé à l'univers masculin. Mais paradoxalement, cette orientation les allie à ceux qui contestent l'ordre social et les modèles traditionnels. Le paradoxe vient du fait que les femmes occupent en vertu de leur rôle au sein de la famille, une place privilégiée en ce qui concerne la reproduction de la structure sociale.

./...

(*)- cf. MICHAL (M.G.), L'emploi féminin en 1968, les collections de l'INSEE, série D, XXV, novembre 1973.

(1)- REUHLIN (M.), BASCHER (F.), L'orientation à la fin du 1^o cycle secondaire, Paris, P.U.F., 1969.

(2)- BOURDIEU (P.), PASSERON (J.C.), La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, Ed. de Minuit, 1970.

II.- Les représentations de la justice pénale.-

La recherche s'est déroulées en plusieurs phases : entretiens d'exploration, sondage, entretiens à recentration.

Le questionnaire utilisé comprend des questions d'attitudes; les thèmes abordés recouvrent l'ensemble du champ de la justice pénale. Il a été passé auprès d'un échantillon représentatif de 1 868 personnes.

De façon générale, et comme pour la recherche précédente, on constate peu de différences importantes dans les réponses des hommes et des femmes. Les différences sont davantage de style de réponse que de contenu. En particulier, les femmes ont une nette tendance à ne pas vouloir répondre aux questions. Dans le même sens, les hommes ont tendance à donner des réponses plus extrêmes que les femmes. Ce double phénomène, classiquement observé dans les sondages d'opinions, traduit en fait une difficulté qu'éprouvent les femmes à prendre position vis-à-vis d'un objet social, un retraitisme par rapport à cet objet. Surtout si l'objet est un ensemble institutionnel. Ce retraitisme colore l'ensemble du questionnaire, et surtout les questions relatives à la liaison entre justice et organisation sociale.

Dans l'ensemble, on peut constater que les femmes accentuent l'aspect protecteur du système de justice criminelle. Et ceci à la fois au niveau du désir ("assurer la sécurité des citoyens" est la réponse la plus souvent donnée par les femmes à la question "à quoi la justice pénale devrait-elle surtout servir") et au niveau de l'action de la justice telle qu'elle est perçue. Cet aspect de protection est surtout sensible en ce qui concerne l'action de la police : celle-ci apparaît comme sûre, protectrice, et les réponses d'évitement sont moins marquées que pour les hommes.

Les femmes apparaissent aussi comme ayant davantage confiance que les hommes dans le fonctionnement général de la justice pénale. Mais leur attitude envers les magistrats, acteurs privilégiés du système, est ambiguë. Elles lui demandent d'avoir des qualités exceptionnelles, et en même temps marquent une certaine hésitation à approuver leur action. Leurs réponses ne sont pas univoques à ce sujet.

Alors que les hommes s'identifient plus particulièrement au juge, au juré, à l'avocat général (rôles spécifiquement masculins et actifs), les femmes s'identifient à l'accusé, au témoin, au spectateur (rôles asexués et passifs). On retrouve en fait dans cette distribution des identifications le partage classique des rôles masculins et féminins.

Par ailleurs, malgré leur confiance en -et leur peu de critique envers- le fonctionnement général de la justice, les femmes sont très sensibles à l'aspect ésotérique, compliqué, incompréhensible de la procédure pénale.

Enfin, et c'est probablement le plus important, les femmes ont davantage tendance que les hommes à voir dans la justice un appareil autonome, a-historique, indépendant du contexte social, non "politisé". En quelque sorte, un appareil non-contingent et qui rassure en garantissant la permanence de l'ordre social. Dans cette société où elles-mêmes peuvent se sentir remises en question dans leurs fonctions et rôles traditionnels, elles se montrent sensibles à l'incertitude et au changement. Ceci recoupe les résultats de la recherche sur les attitudes vis-à-vis des normes pénales.

III.- Les attitudes spécifiques.-

Les réponses à un questionnaire ne peuvent fournir, telles quelles, que des informations fragmentaires. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de rechercher quelles étaient les attitudes qui orientent la façon de répondre au questionnaire.

On a pu, à partir des résultats bruts calculer six échelles d'attitude (1). Chacune correspond à une dimension spécifique des représentations.

Chaque échelle est désignée par un intitulé de quatre lettres :

- RESP - Nécessité d'une répression afin de maintenir l'ordre social
- MEFI - Perception de l'activité des magistrats comme plus ou moins soumise à contingence
- CHAN - Résistance au changement et attachement aux valeurs traditionnelles
- MANI - Tendance à cliver l'univers social en "bons" et en "mauvais", ces derniers devant faire l'objet de l'intervention pénale
- ADES - Attitude d'adhésion aux institutions répressives
- SATI - Satisfaction envers les institutions de justice criminelle.

En résumé, une échelle (CHAN) traduit une attitude de conformisme général, deux échelles (RESP et MANI) sont relatives à la fonction sociale de la justice pénale, deux autres expriment les attitudes envers les institutions (ADES) et la justice pénale (SATI), et la dernière indique une attitude directement liée à la confiance que l'on peut avoir dans la personne du magistrat (MEFI).

Chaque sujet de l'échantillon a une note sur chacune des échelles. La note + indique que l'attitude est fortement présente, la note - qu'elle est faiblement présente.

Si l'on examine la répartition des réponses + chez les hommes et les femmes de l'échantillon, on obtient le tableau suivant (2).

	RESP	MEFI	CHAN	MANI	ADES	SATI	TOTAL
H	49 %	40 %	50 %	49 %	35 %	58 %	100 %
F	46 %	45 %	54 %	54 %	39 %	72 %	100 %

./...

(1)- Echelles de GUTMAN.

(2)- Pour chaque échelle, le pourcentage est calculé sur l'ensemble des hommes et l'ensemble des femmes.

On constate sur toutes les échelles sauf RESP (mais la différence est faible), que les femmes ont tendance à répondre plus fortement que les hommes. Cette tendance est la plus accusée pour SATI.

Ce tableau montre que :

- a)- les femmes sont légèrement moins répressives que les hommes. Ceci est dû très largement au fait qu'elles pensent -moins que les hommes- que l'on est totalement responsable de ses actes.
- b)- par contre, elles sont plus conformistes et critiques moins les institutions. Surtout leur taux de "conformisme judiciaire" est beaucoup plus marqué. Ce haut degré de "conformisme judiciaire" est sans doute à mettre en relation avec leur distance par rapport au système. En effet, beaucoup moins que les hommes, elles ont une connaissance directe de l'appareil (tableaux suivants).

"AVEZ-VOUS DEJA ASSISTE
A UN PROCES ?"

"VOUS EST-IL ARRIVE D'ETRE ARRETE
PAR LA POLICE ?"

	OUI	NON
Hommes	38 %	62 %
Femmes	18 %	82 %

	OUI	NON
Hommes	61 %	39 %
Femmes	30 %	70 %

Cette distance traduit en fait des modes de vie différents. Si les hommes ont plus fréquemment affaire à la police, c'est en grande partie parce qu'ils sortent plus et qu'ils circulent davantage en voiture.

- c)- Le taux plus élevé de réponses + sur l'échelle MEFI pose un problème particulier. On remarque que, pour la population générale, on répond d'autant plus positivement sur cette échelle que l'on a eu l'expérience de la justice ou de la police. Or, les femmes ont moins cette expérience que les hommes. Leur défiance envers l'activité des magistrats est donc d'un autre ordre. Elle peut paraître contradictoire avec le taux élevé de réponses + sur l'échelle SATI.

En fait, il semblerait que les réponses à cette échelle soient très sensibles à un effet de distance sociale. On a d'autant plus de confiance en l'action des magistrats que, de par son statut social, son niveau d'études, sa position, on se sent proche de lui. Pour certaines catégories de bas niveau socio-culturel, la critique du système ne peut s'exprimer qu'à travers cette échelle, l'ensemble institutionnel n'étant pas remis en cause. Dans leurs réponses à cette échelle, l'ensemble des femmes se situent donc comme les catégories les moins privilégiées.

En résumé, les femmes apparaissent comme un peu moins répressives que les hommes, mais par contre plus conformistes vis-à-vis des appareils, et craignant le changement. La seule voie de critique de la justice qu'elles s'autorisent s'exprime à propos de l'action des magistrats.

./...

IV.- Analyse des réponses en fonction de l'activité et du niveau d'étude.-

Jusqu'à présent, nous avons comparé les deux sous-populations hommes-femmes comme s'il s'agissait de deux ensembles homogènes, n'étant différenciés que par le sexe. L'hypothèse implicite est que la variable sexe suffit à rendre compte des différences.

Or, ces deux sous-populations sont loin d'avoir les mêmes caractéristiques, comme le montrent par exemple, les tableaux suivants (1).

<u>NIVEAU D'ETUDES</u>			<u>CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE</u>				
	H	F		H	F		
Primaires	(360)	(400)	(760)	Agriculteurs	(100)	(82)	(182)
	47	53	100		55	45	100
Secondaires et techniques	(419)	(461)	(880)	Patrons industrie commerce	(51)	(71)	(122)
	48	52	100		42	58	100
Supérieures	(132)	(96)	(228)	Professions libérales cadres supérieurs	(61)	(32)	(93)
	58	42	100		66	34	100
	(911)	(957)	(1 868)	Cadres moyens	(97)	(103)	(200)
					48	52	100
				Employés	(77)	(165)	(242)
					32	68	100
				Ouvriers	(229)	(105)	(334)
					69	31	100
				Service	(26)	(92)	(118)
					22	78	100
				Autres actifs	(20)	(5)	(25)
					80	20	100
				Inactifs	(250)	(302)	(552)
					45	55	100
					(911)	(957)	(1 868)

./...

(1)- Les effectifs sont entre parenthèses en haut à gauche, les pourcentages en bas à droite.

On constate, d'après le premier tableau, que si les femmes sont faiblement majoritaires pour les niveaux d'étude primaire, secondaire et technique, elles sont fortement minoritaires au niveau d'étude supérieure. Le second tableau montre que la répartition des femmes dans les catégories socio-professionnelles est très différente de celle des hommes : sur-représentées chez les employés et personnels de service, sous-représentées chez les cadres supérieurs et professions libérales, et les ouvriers.

Mais ce tableau risque encore de donner une idée fautive de la répartition des femmes dans le monde du travail. En effet, si l'on développe la catégorie "patrons de l'industrie et du commerce", où les femmes apparaissent comme majoritaires, le gros de la population féminine se retrouve chez les petits commerçants (tableau suivant).

PATRONS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

	H	F	
Industriels	(3) 75	(1) 25	(4) 100
Artisans	(15) 83	(3) 17	(18) 100
Gros commerçants	(1) 50	(1) 50	(2) 100
Petits commerçants	(32) 33	(66) 67	(98) 100
	(51)	(71)	(122)

De même, si l'on développe la catégorie "ouvriers" on voit que les femmes sont majoritaires au niveau le moins qualifié. Et si l'on développe la catégorie "cadres moyens", on les trouve surtout comme institutrices ou dans les services médico-sociaux (tableaux suivants).

OUVRIERS

CADRES MOYENS

	H	F			H	F	
Contremaitres	(16) 76	(5) 24	(21) 100	Instituteurs	(21) 32	(45) 68	(66) 100
Ouvriers qualifiés	(138) 75	(47) 25	(185) 100	Services médico-sociaux	(7) 22	(25) 78	(32) 100
Ouvriers spécialisés	(56) 54	(48) 46	(104) 100	Techniciens	(37) 79	(16) 21	(47) 100
Apprentis	(3) 100	(0) 0	(3) 100	Cadres moyens	(32) 58	(23) 42	(55) 100
Manoeuvres	(16) 76	(20) 24	(36) 100		(97)	(103)	(200)
	(229)	(105)	(334)				

Ceci montre que, lorsqu'on raisonne en terme de fractions de classe et non plus de catégories socio-professionnelles, les femmes occupent, dans tous les secteurs, les positions les moins qualifiées et hiérarchiquement les moins élevées. Si elles sont "cadres moyens", elles ont en charge essentiellement des fonctions de reproduction et de transmission idéologique.

Une analyse plus fine et différentielle, menée par le S.E.P.C. sur les clivages idéologiques à l'intérieur même des groupes et fractions de classe, a montré que les positions de plus grand conformisme des attitudes sont liées d'une part à la faible qualification et à l'insécurité du travail, et d'autre part au fait que l'on appartienne à des catégories en voie de régression, ou survivance d'un mode de production antérieur. Ce que nous venons de voir de la répartition des femmes dans le monde du travail - qui, par ailleurs, est cohérente avec les modèles culturels et les pratiques éducatives dont nous avons parlé - vient à expliquer la surcharge conformiste des attitudes au niveau de la population globale.

Les développements précédents amènent à poser en hypothèse que les attitudes conformistes des femmes sont en relation avec leur fonction économique et sociale, et avec leur statut.

Opérationnellement, cette interprétation donne lieu à deux sous hypothèses :

- 1.- Les femmes au foyer, quelque soit la catégorie socio-professionnelle du mari, ont des attitudes plus conformistes que les femmes actives.
- 2.- A statut égal, il ne doit pas y avoir de différences entre les hommes et les femmes.

Pour vérifier la première hypothèse, on compare les femmes actives et les femmes au foyer (*).

	Actives	Au foyer		Actives	Au foyer		Actives	Au foyer
-	(354)	(96)	-	(336)	(121)	-	(306)	(87)
	56	48		53	60		48	43
+	(283)	(105)	+	(301)	(80)	+	(331)	(114)
	44	53		47	40		52	57
	(637)	(201)		(637)	(201)		(637)	(201)
	RESP			MEFI			CHAN	

	Actives	Au foyer		Actives	Au foyer		Actives	Au foyer
-	(309)	(81)	-	(407)	(114)	-	(183)	(49)
	49	40		64	57		29	24
+	(328)	(120)	+	(230)	(87)	+	(454)	(152)
	51	60		36	43		71	76
	(627)	(201)		(627)	(201)		(627)	(201)
	MANI			ADES			SATI	

On voit que, sur toutes les échelles sauf MEFI, les femmes au foyer ont tendance à donner davantage de réponses fortes aux échelles que les femmes actives.

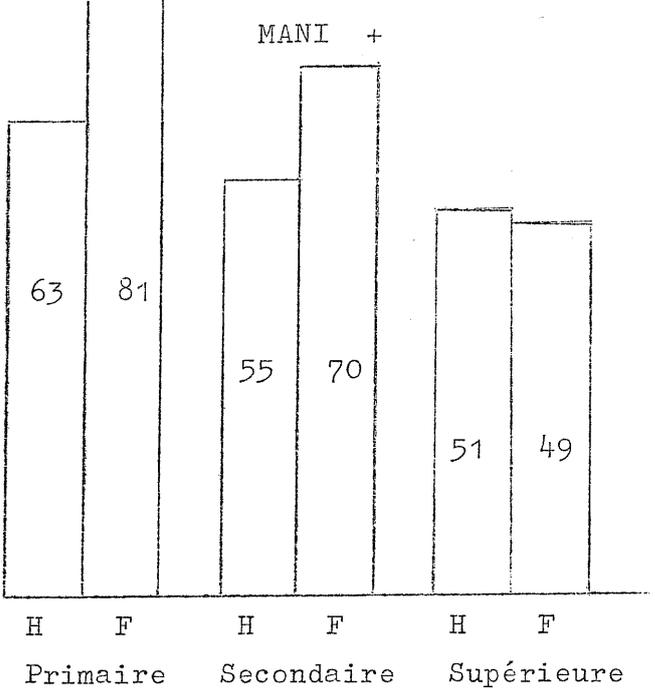
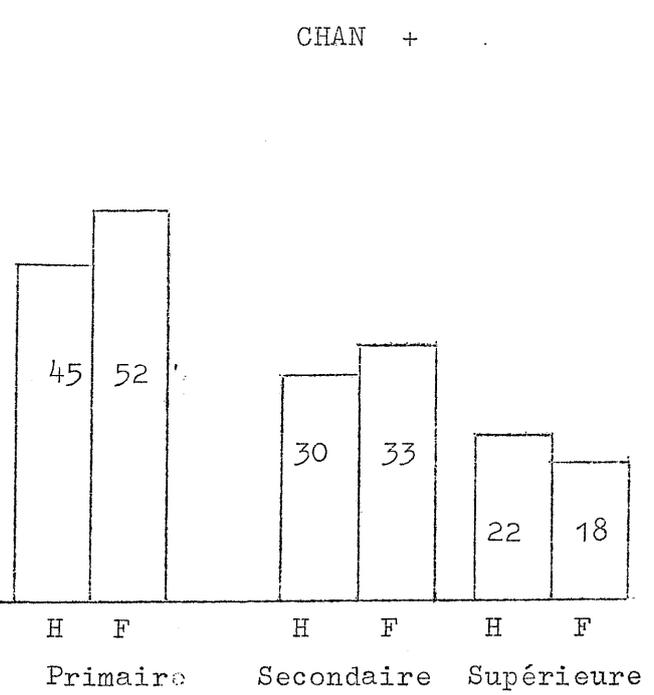
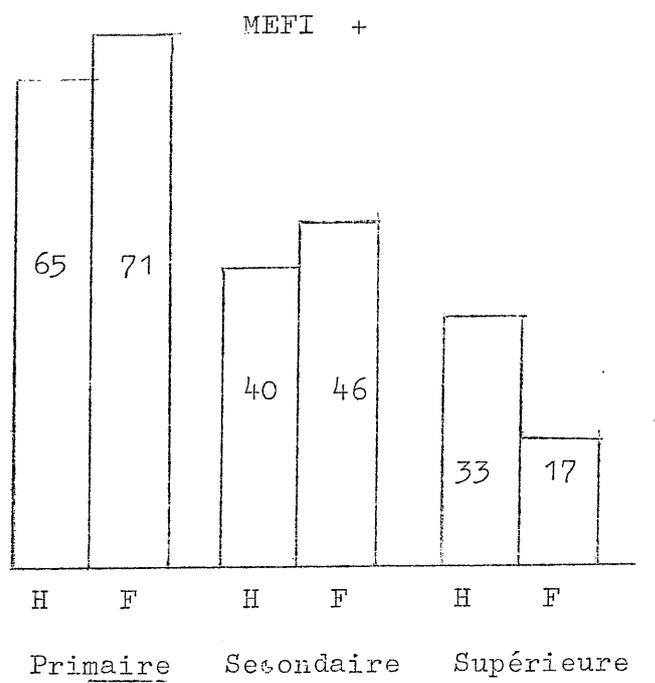
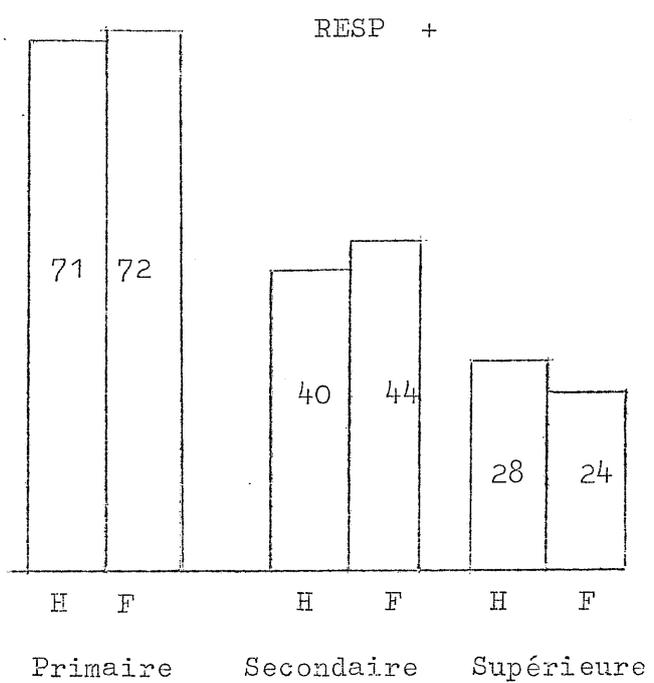
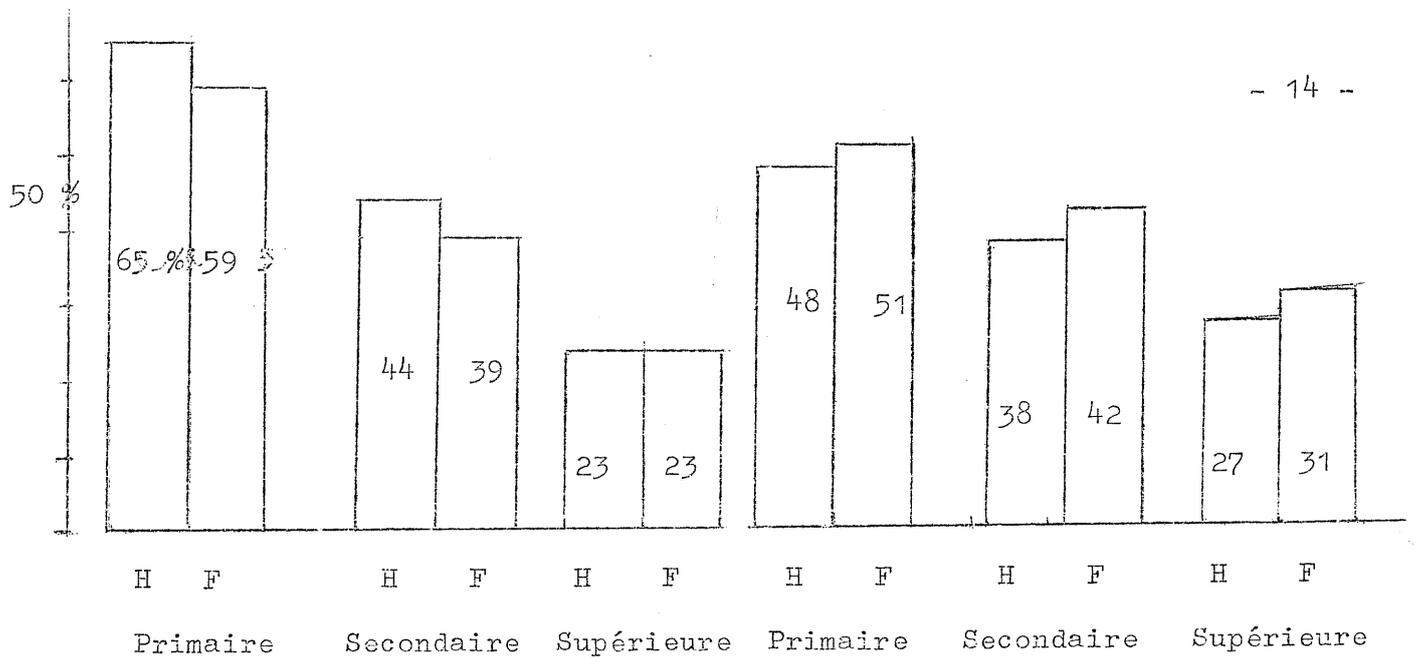
L'inversion observée sur l'échelle MEFI doit être interprétée ici comme le signe d'une meilleure acceptation de l'appareil de justice par les femmes au foyer. Le fait de travailler augmente la prise de conscience de la place de la justice dans l'organisation sociale, de sa relativité et sa contingence. Du même coup, les réticences envers les pratiques des magistrats augmentent.

Pour vérifier la deuxième hypothèse, on prend comme indicateur le niveau d'étude. Certes, il ne s'agit pas d'un indicateur de statut à proprement parler. Mais on sait qu'il est lié à la qualification professionnelle, l'intérêt du poste de travail et la rémunération.

Si l'on compare les deux populations hommes-femmes, à niveau d'étude égal, on obtient les graphiques suivants :

./...

(*)- On n'a pas tenu compte, pour cette comparaison, des élèves, étudiantes et retraitées.



ADES +

SATI +

On constate que :

- au fur et à mesure que le niveau d'étude s'accroît, l'ensemble de la population a tendance à donner des réponses moins fortes aux échelles.
- à un niveau d'étude supérieure, le rapport entre les hommes et les femmes s'annule ou s'inverse, sauf pour l'échelle MEFI.

La première sous-hypothèse est donc vérifiée. La deuxième sous-hypothèse non seulement est vérifiée, mais permet d'aller plus loin. L'inversion des réponses au niveau d'étude supérieure montre, de plus, que lorsque les femmes ont un niveau socio-culturel élevé, leur critique devient plus radicale que celle des hommes. Par ailleurs, on a pu voir que, lorsqu'elles sont intégrées dans le monde du travail, leurs attitudes deviennent plus critiques et méfiantes.

Ceci traduit l'amorce d'un phénomène de prise de conscience de leur rapport à leur univers social, d'autant plus accentué que le niveau d'étude est élevé.

C O N C L U S I O N S

On a pu voir que, à un niveau global d'analyse, les différences entre hommes et femmes ne sont pas très marquées. Toutefois, il existe une spécificité, pour les femmes, des images de la justice criminelle et des normes pénales. Cette spécificité tient à leur position particulière quant aux valeurs qui orientent ces images. D'une part, elles sont plus attachées que les hommes à l'ordre social et aux valeurs traditionnelles. Elles se trouvent alors situées du même côté que les groupes les plus conservateurs et traditionnalistes. D'autre part, cette image est en rupture sur une dimension, celle qui concerne l'"être social" opposé à l'"avoir individuel". Elles se trouvent alors associées aux éléments les plus novateurs.

Si l'on analyse plus finement les attitudes en fonction de l'intégration à l'univers du travail et du niveau d'études, on voit que :

- les femmes au foyer présentent un "syndrome" d'attitudes plus conservateur, traditionnaliste et confiant en la justice que les femmes qui travaillent.
- les différences observées entre les hommes et les femmes diminuent au fur et à mesure que le niveau d'étude augmente. A un niveau d'étude supérieure, le rapport s'inverse. Les femmes ont alors des attitudes plus défavorables envers le système de justice criminelle, plus critiques envers l'organisation sociale, moins manichéistes et moins résistantes au changement que les hommes.

Ceci amène à penser que la population féminine véhicule des modèles culturels qui orientent leurs attitudes et leurs choix -ou non-choix- socio-politiques. Ces modèles culturels jouent un rôle de volant d'inertie. Mais ils sont également étroitement liés aux représentations de la famille et du rôle de la femme, et aux pratiques et à la distribution des rôles dans la structure sociale. Dès que ces pratiques et cette distribution sont battues en brèche par une meilleure possibilité d'intégration socio-économique (travail, qualification), les modèles culturels perdent leur pregnance.

On présente cette conclusion encore en termes d'hypothèse, dont la vérification demanderait que l'on prennent en compte encore d'autres variables, telles l'opinion politique, la pratique religieuse et, pour les femmes qui travaillent, la catégorie socio-professionnelle. Toutefois, et telle quelle, cette hypothèse mérite réflexion.

Les recherches du S.E.P.C., qui ont permis d'élaborer cette note, ont donné lieu aux publications suivantes :

ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.

ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

FAUGERON (C.), ROBERT (Ph.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase d'enquête extensive, Paris, S.E.P.C., 1975, s.p.

ROBERT (Ph.), JAKUBOWIRZ (P.), WEINBERGER (J.C.), L'index de criminalité, compte-rendu de fin de contrat, Paris, S.E.P.C., 1974.

WEINBERGER (J.C.), Idéologies et gravité attribuée aux comportements incriminés, thèse pour le doctorat de spécialité, Université de Bordeaux I, 1975.